

Arrêté municipal portant, à titre temporaire, permis de stationner

Le Maire de Routot,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande du SIEGE27 représenté par M. HUBERT Xavier et sis 12 rue Concorde – Zac du Long Buisson – GUICHAINVILLE (27930), qui souhaite effectuer les travaux de renouvellement de branchement réseaux, rue des Drouets, à Routot (27350), entre le 03 octobre et le 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTE :

Article 1 : Du 03 octobre 2025 au 1^{er} décembre 2025, le SIEGE27 (Syndicat Electricité et Gaz de l'Eure) est autorisé à stationner, rue des Drouets à Routot (27350) afin d'effectuer les travaux de renouvellement de branchement réseaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 3 : Le SIEGE27 est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il veillera également à laisser un accès prioritaire aux véhicules de secours.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions et délais.

Article 6 : La commune sera dégagée de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu au cours de l'application de cet arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Routot.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

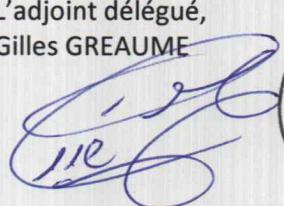
- La gendarmerie de Routot
- Le SDIS de Routot
- Le demandeur
- Les services techniques de la commune

Chargés chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

A Routot, le 30 septembre 2025

L'adjoint délégué,

Gilles GREAUME



MAIRIE DE ROUTOT
27350